

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Chassieu (69680)

Réponses de Joelle Percet, au nom de la liste « CHASSIEU AGIR LOCAL 2020 »

– le 14/02/2020 à 14:19 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

- Ce comité vélo comprendra au moins un conseiller municipal de la majorité
- il se réunira au minimum 2 fois par an avec les associations locales concernées
- Un Plan Vélo devra instruire des demandes d'aménagement et infrastructures auprès de la Métropole pour un montant annuel de 340 000 euros par an (soit 34 euros par habitant et par an). En complément ce plan vélo comportera un volet animation, formation ou service, tels que développé dans les autres propositions ci dessous, financé par la Commune, à hauteur de 50 000 euros (soit 5 euros par habitant et par an).
- Le Plan Vélo de la Commune de Chassieu pourra s'inscrire dans un plan plus large "accessibilité et mobilités actives"

Plan vélo : en concertation avec les habitants, les utilisateurs du vélo et les associations, nous entendons mener une vraie politique de développement des modes doux de déplacement, avec la mise en place d'une commission "Vélo" dès notre élection (associations, usagers, élus ...) et d'un plan de circulation en modes doux.

Budget métropolitain : nous comprenons que Ville à vélo a fait, en parallèle, la même demande, à la Métropole pour que celle-ci s'engage sur la mise en œuvre de ce budget de 34€ par habitant et par an. Les projets que nous proposons nécessiteront évidemment des investissements variables dans le temps selon leur ampleur mais, globalement, ils seront à la hauteur de ce budget sur la durée du mandat.

Budget communal : il en est de même pour la part communale, en ce qui concerne les actions de sensibilisation de promotion et d'animation, les services autour du vélo, que nous mettrons en place (voir actions suivantes)

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : 1 Aménagement du giratoire René Cassin qui présentent actuellement un réel danger entre les voies de circulation routière et la piste cyclable Est/ Ouest, avec plus de 650 personnes par jour

2 Aménagement de l'axe Nord Sud de la rue de la République, de la place Coponat jusqu'au giratoire d'Usingen y compris le carrefour rue de la République / Route de Lyon

3 Terminer la voie verte le long de l'avenue des Roberdières jusqu'au giratoire des 7 chemins

4 Etablir une coulée verte (piétons et vélos) reliant le chemin de la Grange au Boulevard du Raquin

5 Aménager un itinéraire cyclable direct du giratoire Cassin à l'avenue Montgolfier en longeant Eurexpo

La carte correspondante de ces pistes ou voies cyclables attendues est jointe au manifeste.

L'amélioration des infrastructures est la condition première pour inciter les chassielands à l'utilisation du vélo pour participer activement à la transition énergétique. Deux priorités

• Amélioration des voies existantes :

disparition des discontinuités et des passages dangereux. Le rond-point René Cassin (point 1 ci-dessus), très fréquenté, sera aménagé pour faciliter et sécuriser le passage des cyclistes entre la rue du Dauphiné et la route de Lyon. D'autres discontinuités nécessiteront d'être aussi traitées, la matérialisation d'une voie cyclable sur la droite de la chaussée, Gymnase Tisserand jusqu'au carrefour de la route de Lyon,

• développement d'infrastructures nouvelles. Il n'existe pas encore de pistes cyclables dignes de ce nom au centre du village. La 1ère priorité est de combler ce vide avec la création de deux voies perpendiculaires qui se croisent au milieu de la rue de la République

Axe Nord-Sud : de la rue de la République, vers la place Coponat jusqu'au giratoire d'Usingen., il sera nécessaire de :

reprendre la portion Place Coponat- Place Roosevelt Compte tenu de la faible largeur de voie actuelle (6 m seulement), il faudra l'élargir en supprimant les 7 places de parking.

créer une portion cyclable entre la place Roosevelt et le rond-point d'Usingen puis faire la jonction en direction de St Priest.

Point 4 : Axe Est-Ouest : coulée verte entre le chemin de la Grange et le Boulevard du Raquin, et que nous proposons de prolonger jusqu'au Bd Kaufman.

Point 3 : avenue des Roberdières vers le carrefour des 7 chemins. Nous poursuivrons un dialogue et une vigilance

permanents pour accélérer ce projet

Point N°5 : sa réalisation pourrait être associée à la prochaine requalification de l'Avenue Montgolfier, qui prévoit aussi l'aménagement de voies cyclables.

Action n°3 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines ; engager en particulier une démarche concertée avec la commune de Genas pour l'aménagement cyclable de l'axe Chassieu Genas dans le prolongement de celui de Bron.

Si les liaisons avec Bron et St Priest sont déjà opérationnelles, celles avec Décines et Genas restent à améliorer ou à construire.

En ce qui concerne Genas, la solution idéale d'une voie cyclable sur la route de Lyon n'est pas envisageable aujourd'hui du fait de la circulation à double sens sur une chaussée déjà étroite, que les constructions récentes, au ras du trottoir ne permettent plus d'élargir, malheureusement et de façon irréversible. Deux alternatives que nous approfondirons avec Genas pour leur amélioration :

- Une au sud, avec la rue du Dauphiné, qui court jusqu'au niveau du gymnase Tisserand et qui pourrait être prolongé en direction de Genas.

- Une au nord, avec le chemin de l'Epine, qui est plus sûr (car normalement accessible aux véhicules riverains, mais plus éloigné du centre avec une qualité de revêtement rendu médiocre par le temps et le passage d'engins agricoles)

En ce qui concerne Décines, la promenade du Tournesol nous paraît être le bon support pour cette liaison, pour peu qu'elle devienne plus « roulable » : plutôt qu'un asphalte, des matériaux dit intermédiaires, par exemple les graves émulsions, pourraient convenir ; ils ont l'aspect du sablé, sont « roulables » à peu près comme l'enrobé, et ils s'intègrent bien dans les milieux protégés.

Action n°4 : je m'engage

Mettre le vélo au cœur - Revoir en profondeur, et en concertation avec les associations, les barrières, sas d'accès aux différentes pistes cyclables, actuellement difficilement praticables et empruntables par poussettes, vélos et autres vélos cargo ou bipoteur

- Entretenir très régulièrement la piste Est Ouest, le long du golf et de l'avenue du Dauphiné (plus de 650 personnes par jour) : Entretien et coupe régulière des haies, Entretien des potelets et des peintures au sol, Entretien et réaménagement des transitions chaussées / piste cyclable

La plupart des pistes cyclables sont malheureusement « barrées » par des sas d'accès, souvent difficiles d'accès aux vélos, parfois aux poussettes un peu volumineuses, et totalement inaccessibles aux vélos spéciaux. En outre, leur passage nécessite en général un arrêt complet et dissuasif pour le cycliste, et parfois dangereux.

La question majeure tient à la définition de l'origine et de la raison de ces sas. Là encore, nous travaillerons avec les associations, à commencer par le CASSC (le club cycliste de Chassieu), les usagers et les riverains pour trouver et mettre en place des solutions qui répondent à la satisfaction de l'intérêt général.

Vous avez également raison de souligner la nécessité de maintenir les voies à la fois en bon état et en propreté, pour encourager, ou ne pas décourager, les cyclistes volontaires. Nous y veillerons : 1. En informant les usagers de la possibilité de signaler les anomalies directement en mairie et 2. Par des inspections régulières, des signalements à l'issue et des relances si nécessaire auprès de l'organisme compétent

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

- Proposer en priorité une circulation apaisée sur la rue Oreste Zenezini

- S'appuyer sur le plan de circulation pour supprimer et/ou ralentir le trafic automobile de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes en hiérarchisant le réseau

Objectif attendu 14 % d'augmentation par an de linéaire de voirie apaisée (zone 30, zone ZFT, sens unique ...) 14% correspondant à l'augmentation annuelle du trafic vélo sur la métropole

Le plan de circulation nécessitera des adaptations pour permettre l'accès au centre-ville et aux zones commerciales, par tous et en toute sécurité, quel que soit le mode de locomotion utilisé.

En ce qui concerne votre questionnaire, la phrase « Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité » nous a paru insuffisamment clair pour être prise en compte.

Par contre, il est clair que l'amplification souhaitable de la pratique du vélo dans les rues de la ville, s'accompagnera de la nécessité de modération de la vitesse des véhicules sur la plupart de rues de la ville, à commencer par les plus passantes : Rue de la République, Rue du Progrès, Rue Zenezini, Rue Delage, ...

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°6 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. - Dans les écoles et collèges

- Près des commerces

- Près des lieux publics : théâtre, mairie, école de musique, marché, la poste....

Objectif attendu : 14% augmentation par an, en concertation avec les associations et les pôles concernés

Après les voies de circulation, les espaces et moyens de stationnement constituent le 2ème axe d'intérêt pour le cycliste. Nous prévoyons des campagnes de mise en œuvre de ces moyens, selon un ordre de priorité établi sur la base de la fréquentation des lieux à équiper. Plutôt qu'un objectif de 14% par an, nous préférons un objectif global, par exemple 100 arceaux par an (environ 10000 € pour des arceaux « minute »), durant quelques années jusqu'à satisfaction du besoin. La détermination des lieux et des quantités sera faite en concertation avec les associations et les usagers.

Bien que plus économiques, nous proscrivons également les arceaux sur lesquels l'attache se fait par la roue, car ils sont d'une part moins dissuasifs, et d'autre part, ils peuvent endommager les roues.

Action n°7 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Mise en place, en test, d'un vélo-box de 5 places dans les parkings relais covoiturage, existant ou à créer.

Si l'installation de stationnements fermés dans des locaux privés ne nous paraît pas du ressort de la commune, nous allons la développer dans les lieux stratégiques. Elle pourra revêtir plusieurs formes selon le besoin :

- Vélobox, pour des arrêts de longue durée, par exemple sur une aire de covoiturage : 1ère installation test prévue sur le nouveau site de covoiturage des Roberdières pour encourager sa fréquentation, très insuffisante pour le moment
- Vélo station, plus rarement et dans le cas de fréquentation forte : par exemple, au voisinage d'un arrêt de transport en commun très fréquenté. L'opportunité pourra être trouvée sur le site d'Eurexpo, dès lors que le tram serait accessible et aurait une rotation quotidienne sur ce site.

Action n°8 : je suis indécis-e

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

L'existence de locaux vélos dans l'habitat collectif est une suggestion judicieuse que nous n'avons pas prévu à notre programme et que nous intégrons désormais.. De fait, nous ne prévoyons pas de subvention spécifique à ce sujet. Par contre, nous ne manquerons pas de faire savoir aux bailleurs sociaux, s'il en était besoin, qu'ils sont éligibles au programme Alvéole qui permet de bénéficier de subventions pour le stationnement couvert des vélos.

Action n°9 : je suis indécis-e

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Nous prévoyons de favoriser l'implantation de commerces et services de proximité. Celle d'un vélociste serait bienvenue mais nous étudierons aussi la possibilité d'implanter un service vélo de type associatif (conseils et informations, atelier d'auto-réparation, location, ressourcerie, ..) qui pourrait aussi participer à l'emploi local.

Promouvoir une culture vélo

Action n°10 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

à mettre en place dans les écoles et au collège.

Le programme Alvéole concerne le stationnement vélo et les formations à l'écomobilité.

En ce qui concerne le stationnement, il couvre uniquement des moyens de stationnement couverts et qui permettent d'attacher le cadre et la roue du vélo. En ce sens, il intéresse plutôt des stationnements d'assez longue durée, et nous prévoyons effectivement de l'appliquer aux écoles (le collège est du ressort de la Métropole). Ces moyens de stationnement s'inscrivent en complément de la desserte Est-Ouest décrite à l'action 2.

En ce qui concerne la sensibilisation, ce programme viendra utilement en aide à la commune dans le cadre de la démarche d'information et de sensibilisation au processus de transition écologique, que nous comptons mettre en œuvre plus largement auprès des enfants de nos écoles.

Action n°11 : je suis indécis·e

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.
à mettre en place dans les écoles et au collège.

Plutôt que d'aider les écoles à s'équiper en vélos avec les contraintes inhérentes : stockage en sécurité des vélos, suivi, maintenance et renouvellement, nous préférons intégrer cette action dans l'action 9, pour un suivi plus efficace, plus sûr et plus durable, via des prêts ou locations ponctuels.

Action n°12 : je m'engage

Créer une "fête du vélo". en collaboration avec les associations concernées.

Dans un premier temps, nous prévoyons de faire revivre la fêria des sports. Le vélo y aura naturellement une place prépondérante puisque, à travers sport et transport au quotidien, il intéresse à peu près l'ensemble de la population. Néanmoins, en règle générale, la commune ne nous paraît pas devoir se substituer aux associations (et dans ce cas précis, au CASSC pour le vélo), mais d'impulser le mouvement, d'encourager et d'accompagner les projets associatifs

Action n°13 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Donner systématiquement aux associations concernées, ½ page dans Chassieu Mag pour parler du vélo sur la commune et afficher l'avancement du programme vélo du mandat.

Plus qu'un plan de communication, nous prévoyons de sensibiliser l'ensemble de la population à la nécessité de la transition écologiques (action parallèle à l'action 10 avec les écoles) et aux processus associés. La transition vers la pratique du vélo en ville et hors la ville autant que possible, est partie intégrante de cette action. Cette communication prendra en compte les dispositions du code de la route et plus généralement le respect mutuel des usagers.

Plutôt qu'un affichage systématique, le magazine municipal sera ouvert à toute communication relative à la promotion des modes doux en général et du vélo en particulier. Le bilan annuel des actions programmées y sera publié.

Commentaires généraux

Vous avez compris à la lecture des actions précédentes que la promotion des transports décarbonés via les modes doux est un axe majeur de notre programme, dans le cadre désormais incontournable de la transition énergétique. Il propose naturellement une grande place aux modes cyclistes.

Il n'est déjà plus envisageable aujourd'hui et il ne sera plus possible demain que 15% des déplacements de moins de 500 m, et 40% des déplacements de moins de 2 km, se fassent en voiture.

Par contre, il faut encourager les chasselands à choisir le vélo... de plus en plus souvent. Pour cela, il faut leur proposer des solutions utiles et agréables : des itinéraires sécurisés et confortables, de nouvelles voies proches de leur domicile et qui permettent des accès faciles au centre-ville et aux commerces

Des pistes sécurisées pour être utilisées par tous, y compris les plus jeunes, des pistes continues pour une meilleure cohérence, des pistes praticables, des espaces et des moyens de stationnement, des services de proximité autour du vélo, C'est le rôle des élus. C'est ce que nous vous proposons de faire. ENSEMBLE. Soyez sûrs que nous nous y emploierons avec compétence et passion mais surtout avec les associations, les usagers et toutes les bonnes volontés qui se manifesteront.

Ensemble on va plus loin, plus sûrement !

En plus, le vélo au quotidien, c'est bon pour la santé (les risques d'être atteint de toute maladie sont diminués de 40 à 50%), c'est bon pour la ligne et bon pour le moral...

Le vélo, c'est enfin et surtout la liberté de circuler, le plaisir de se rencontrer et d'échanger, la possibilité d'une plus grande proximité entre nous, les chasselands.